

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES EUROPEENNES NORMALISEES EN MATIERE DE CREDIT AUX CONSOMMATEURS

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

1 - Identité et coordonnées du prêteur / de l'intermédiaire de crédit :

Prêteur : Adresse :	CA Consumer Finance 6 rue Emile Moreau 59100 ROUBAIX Tel : 09 73 32 33 09
Le cas échéant, Intermédiaire de crédit : Adresse :	FNAC DIRECT FNAC WEB OUVERTURE RUE DES BATEAUX LAVOIRS ZAC PORT D IVRY IVRY SUR SEINE 94200 IVRY SUR SEINE RCS 377853536 CRÉTEIL

2 - Description des principales caractéristiques du crédit

Le type de crédit :	Crédit Renouvelable
Le montant total du crédit : <i>Il s'agit du plafond des sommes rendues disponibles en vertu du contrat de crédit</i>	700.00 euros
Les conditions de mise à disposition des fonds : <i>Il s'agit de la façon dont vous obtiendrez l'argent et du montant auquel vous l'obtiendrez.</i>	Ce montant est mis à disposition de l'emprunteur par fractions, aux dates de son choix, dès le 8ème jour à compter de son acceptation, par virement sur son compte ou sur celui de l'intermédiaire de crédit
La durée du contrat de crédit :	Un an éventuellement renouvelable
Les échéances et le cas échéant, l'ordre dans lequel les échéances seront affectées :	Vous devrez payer ce qui suit : 35 mensualités de 26.00 euros et une dernière ajustée de 4.59 euros (hors assurance facultative) pour une utilisation réalisée le 26/07/2017 et un jour d'échéance le 5 Les intérêts et/ou les frais seront dus de la façon suivante: Les intérêts sont calculés au jour le jour, arrêtés une fois par mois et payables à terme échu.
Le montant total que vous devez payer : <i>Il s'agit du montant du capital emprunté majoré des intérêts et des frais éventuels liés à votre crédit.</i>	914.59 euros (hors assurances facultatives)

3 - Coût du crédit :

Le taux débiteur ou, le cas échéant, les différents taux débiteurs qui s'appliquent au contrat de crédit :	<table><thead><tr><th>Tranches</th><th>Taux</th></tr></thead><tbody><tr><td>De 0 à 3000.00 euros</td><td>18.336 %</td></tr><tr><td>de 3000.01 euros à 6000.00 euros</td><td>12.384 %</td></tr><tr><td>à partir de 6000.01 euros</td><td>6.216 %</td></tr></tbody></table> <p>Ce(s) taux est(sont) révisable(s). Il(s) suivra(ont) les variations en plus ou en moins du taux de base que le prêteur applique aux opérations de même nature ou du taux qui figure dans les barèmes qu'il diffuse auprès du public. En cas de révision, vous en serez préalablement informé par courrier.</p>	Tranches	Taux	De 0 à 3000.00 euros	18.336 %	de 3000.01 euros à 6000.00 euros	12.384 %	à partir de 6000.01 euros	6.216 %
Tranches	Taux								
De 0 à 3000.00 euros	18.336 %								
de 3000.01 euros à 6000.00 euros	12.384 %								
à partir de 6000.01 euros	6.216 %								
Taux annuel effectif global (TAEG) : <i>Il s'agit du coût total exprimé en pourcentage annuel du montant total du crédit. Le TAEG vous permet de comparer différentes offres.</i>	<table><thead><tr><th>Tranches</th><th>Taux</th></tr></thead><tbody><tr><td>De 0 à 3000.00 euros</td><td>19.958 %</td></tr><tr><td>de 3000.01 euros à 6000.00 euros</td><td>13.112 %</td></tr><tr><td>à partir de 6000.01 euros</td><td>6.396 %</td></tr></tbody></table>	Tranches	Taux	De 0 à 3000.00 euros	19.958 %	de 3000.01 euros à 6000.00 euros	13.112 %	à partir de 6000.01 euros	6.396 %
Tranches	Taux								
De 0 à 3000.00 euros	19.958 %								
de 3000.01 euros à 6000.00 euros	13.112 %								
à partir de 6000.01 euros	6.396 %								
Est-il obligatoire pour l'obtention même du crédit ou conformément aux clauses et conditions commerciales de contracter : - une assurance liée au crédit : - un autre service accessoire : <i>Si les coûts de ces services ne sont pas connus du prêteur, ils ne sont pas inclus dans le TAEG.</i> Lorsque l'assurance est proposée ou exigée par le prêteur, coût de cette assurance exprimé à l'aide d'un exemple chiffré en taux annuel effectif de l'assurance, en montant total dû en euros et par mois sur la base de la cotisation mensuelle la plus élevée.	Non Non La cotisation mensuelle de l'assurance est calculée sur le solde restant dû chaque mois. La première prime la plus élevée est de 4.99 euros pour l'emprunteur. En cas d'adhésion, vous rembourserez 35 mensualités de 29.00 euros et une dernière ajustée de 10.29 euros. Le montant total dû au titre de l'assurance est de 101.96 euros pour l'emprunteur. Le Taux Annuel Effectif de l'Assurance est de 10.210 %. L'assurance emprunteur vous couvre contre les risques de Décès (DC), d'Invalidité Permanente et Totale (IPT) et de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) ainsi que d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT). Elle est complétée d'une garantie Perte d'Emploi (PE), d'une garantie sur les utilisations frauduleuses (UF) pour votre carte, ainsi que d'une garantie vol ou destruction accidentelle totale des biens.								
Montant des frais liés à l'exécution du contrat de crédit :									

INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES EUROPEENNES NORMALISEES EN MATIERE DE CREDIT AUX CONSOMMATEURS (SUITE)

3 - Coût du crédit (suite) :

Le cas échéant Montant des frais liés à l'utilisation d'un moyen de paiement déterminé (par exemple une carte de crédit) :	Cotisation carte annuelle : gratuite
Le cas échéant Montant de tout autre frais liés au contrat de crédit :	Recherche d'adresse : 25 euros / Modification de la date d'échéance : 5 euros / Réédition de documents : 20 euros
Conditions dans lesquelles les frais liés au contrat de crédit susmentionnés peuvent être modifiés :	Les modifications seront communiquées à l'emprunteur par la mise à disposition des nouvelles conditions générales tarifaires 2 (deux) mois avant la date de leur entrée en vigueur. Pour le cas où l'emprunteur adhère à l'assurance facultative il sera informé, en cas d'augmentation de la cotisation de l'assurance facultative, 3 (trois) mois avant la date prévue de son entrée en vigueur.
Frais en cas de défaillance de l'emprunteur : <i>Les impayés risquent d'avoir de graves conséquences pour vous et vous empêcher d'obtenir un nouveau crédit.</i>	En cas de défaillance de l'emprunteur, le prêteur pourra exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, majoré des intérêts échus mais non payés. Jusqu'à la date du règlement effectif, les sommes restant dues produisent les intérêts de retard à un taux égal à celui du prêt. En outre, le prêteur pourra demander à l'emprunteur une indemnité dépendant de la durée restant à courir du contrat. Si le prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il pourra exiger une indemnité égale à 8 % des dites échéances. Cependant, dans le cas où il accepterait des reports d'échéances à venir, le taux de l'indemnité serait ramené à 4 % des échéances reportées.

4 - Autres aspects juridiques importants :

Droit de rétractation : <i>Vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour revenir sur votre engagement vis-à-vis du contrat de crédit.</i>	Oui
Remboursement anticipé : <i>Vous avez le droit de procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, du crédit.</i>	Oui
Le prêteur doit, dans le cadre de la procédure d'octroi du crédit, consulter le fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers.	
Droit à un projet de contrat de crédit <i>Vous avez le droit d'obtenir gratuitement, sur demande, un exemplaire du projet de contrat de crédit. Cette disposition ne s'applique pas si, au moment de la demande, le prêteur n'est pas disposé à conclure le contrat de crédit avec vous.</i>	
Le délai pendant lequel le prêteur est lié par les obligations précontractuelles.	Ces informations sont valables du 19/07/2017 au 03/08/2017 .

5 - Le cas échéant, informations complémentaires en cas de vente à distance de services financiers au sens de l'article L.222-1 du code de la consommation :

a) Informations relatives au prêteur :	
Enregistrement :	542097522 RCS EVRY
L'autorité de surveillance :	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 61 rue Taitbout 75436 PARIS Cedex 09. Autorité administrative chargée de la concurrence et de la consommation, 59 boulevard Vincent Auriol 75703 PARIS Cedex 13.
b) Informations relatives au contrat de crédit :	
Exercice du droit de rétractation :	L'emprunteur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours à compter du jour où le contrat à distance est conclu ou du jour où l'emprunteur reçoit les conditions contractuelles et les informations précontractuelles si cette dernière date est postérieure. Pour exercer ce droit l'emprunteur doit envoyer le bordereau de rétractation détachable du contrat de crédit à l'adresse suivante : CA Consumer Finance Service rétractation BP 70050 77213 Avon Cédex A défaut d'exercice du droit de rétractation dans le délai imparti l'emprunteur sera définitivement engagé par le contrat de crédit si le prêteur lui fait connaître sa décision de l'agréer.
La législation sur laquelle le prêteur se fonde pour établir des relations avec vous avant la conclusion du contrat de crédit.	La législation française
Clause concernant la législation applicable au contrat de crédit et/ou la juridiction compétente :	Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige né de l'exécution du présent contrat sera soumis au tribunal d'instance.
Régime linguistique :	Les informations et les conditions contractuelles seront fournies en français. Avec votre accord, nous comptons communiquer en français pendant la durée du contrat de crédit.
c) Informations relatives au droit de recours :	
Existence de procédures extrajudiciaires de réclamation et de recours, et modalités d'accès à ces procédures :	En cas de litige lié ou découlant du présent contrat non solutionné, vous pouvez saisir par écrit le Service Consommateurs à l'adresse suivante : CA Consumer Finance - Service Consommateurs - Rue du Bois sauvage 91038 Evry Cedex Si vous n'avez pas obtenu de réponse dans un délai de 2 mois ou de solution vous donnant satisfaction, vous pouvez dans un délai de un an à compter de votre réclamation recourir par écrit au Médiateur de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF) - 75854 PARIS Cedex 17 ou sur son site http://lemediateur.asf-france.com/ . Le Médiateur ne peut être saisi si une procédure judiciaire est en cours ou si le différend porte sur des mesures édictées par le juge et/ou la commission de surendettement. Si le contrat est conclu en ligne, vous pouvez résoudre votre litige via la plateforme européenne de résolution en ligne des litiges : https://webgate.ec.europa.eu/odr/main/index.cfm?event=main.home.show&lng=FR

FICHE D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS DE L'ASSURANCE EMPRUNTEUR

VOTRE BESOIN

Vous envisagez de souscrire à une offre de crédit. Nous vous conseillons de garantir le remboursement selon les conditions ci-dessous.

L'assurance emprunteur vous couvre contre les risques de **Décès (DC)**, de **Invalidité Permanente et Totale (IPT)** et de **Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)** ainsi que de **Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITTT)**. Elle est complétée d'une **garantie Perte d'Emploi (PE)**, d'une garantie sur les **utilisations frauduleuses (UF)** pour votre carte, ainsi que d'une **garantie vol ou destruction accidentelle totale des biens**.

GARANTIES	DC	IPT	PTIA	ITTT	PE	UF	Garantie vol ou destruction accidentelle totale des biens
AGES LIMITE DE GARANTIES	Prise en charge de la totalité du solde restant dû			Prise en charge de certaines mensualités	Prise en charge de certaines mensualités	Remboursement des utilisations frauduleuses faites avant opposition	Remboursement du bien dans les 90 jours qui suivent l'achat
Si vous avez de 18 à 59 ans	X	X	X	X	X	X	X
Si vous avez de 60 à 64 ans	X	X	X	X	-	X	X
Si vous avez de 65 à 79 ans	X	-	-	-	-	X	X
Au-delà de 79 ans	-	-	-	-	-	X	X

Un délai de franchise est applicable pour les garanties ITTT et PE. Une carence est applicable pour la garantie PE.
Une franchise de 45 euros est applicable pour la garantie achat.

Le contrat d'assurance emprunteur constitue une solution adéquate au regard des besoins que nous avons recueillis lors du montage de votre dossier de crédit.

NOS RECOMMANDATIONS

Nous vous recommandons de lire attentivement le détail des garanties, des limites et des exclusions qui figurent dans les Conditions Générales valant Notice d'Information ci-jointes.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en l'absence d'adhésion aux garanties proposées, dans l'éventualité d'un quelconque sinistre, il vous incombera de prendre seul toutes dispositions nécessaires pour satisfaire à vos obligations contractuelles envers le prêteur désigné dans l'offre de crédit.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les contrats d'assurances collectives sont souscrits par la société CA CONSUMER FINANCE, (SA au capital de 554 482 422 euros, siège social sis Rue du Bois Sauvage 91038 EVRY Cedex, RCS EVRY 542 097 522, Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS - Organisme pour le Registre des intermédiaires d'Assurance - sous le n° 07.008.079 consultable sur le site de l'ORIAS www.orias.fr).

En Assurances des Emprunteurs (ADE), la Société CA Consumer Finance propose les contrats d'assurance de CACI LIFE DAC et CACI NON LIFE DAC. Il peut vous être communiqué, à votre demande, le nom des autres entreprises d'assurance avec lesquelles CA Consumer Finance travaille. CA Consumer Finance et CACI Life DAC et CACI Non-Life DAC font partie du Groupe Crédit Agricole qui détient plus de 10 % de leur capital social.

Pour toute information ou réclamation liée à l'activité d'intermédiation en assurance de la société CA Consumer Finance, le service consommateur de CA Consumer Finance est à votre disposition : Service Consommateurs CA Consumer Finance –Rue du Bois sauvage 91038 Evry Cedex.

Nous vous informons que dans le cadre d'un appel, vous nous communiquez des données personnelles dont le traitement informatique sécurisé peut être confié à des prestataires hors Union Européenne contractuellement liés. Le traitement de ces données a fait l'objet d'une autorisation de la CNIL. Cette conversation téléphonique peut donner lieu à écoute / enregistrement à des fins de formation. Conformément à la loi n°78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition et rectification aux données vous concernant en vous adressant au service consommateur de CA CONSUMER FINANCE.

Pour l'activité d'intermédiaire en assurance, la société CA CONSUMER FINANCE relève de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution : 61 rue Taitbout – 75436 PARIS cedex 09.

FC 13

Le crédit renouvelable FNAC et la carte MasterCard facultative

Le crédit renouvelable FNAC

Le crédit renouvelable FNAC est un crédit d'une durée d'un an, éventuellement renouvelable chaque année, qui se reconstitue au fur et à mesure des remboursements. Le montant accordé est fonction de la situation financière que vous nous avez communiquée.

Vous pouvez utiliser votre crédit renouvelable FNAC aux conditions standards communiquées sur votre contrat de crédit (Plan Principal) ou bénéficier d'offres spéciales.


Ce crédit renouvelable permet d'accéder à certaines utilisations spéciales en magasin :

Type d'utilisation spéciale	Offre	Montant minimum d'utilisation	Nombre de mensualités	TAEG Fixe / taux débiteur annuel Fixe
Permanentes	3 fois	120	3	12,627% / 11,950%
	5 fois	150	5	12,604% / 11,930%
	10 fois	150	10	11,296% / 10,750%
	20 fois	300	20	11,682% / 11,100%
Proposées par FNAC au minimum 2 fois par an	3 fois sans frais	120	3	0%
	5 fois sans frais	150	5	0%
	10 fois sans frais	150	10	0%
	20 fois sans frais	500	20	0%
	24 fois	500	24	3,90% / 3,832%

Sous réserve d'adhésion, l'assurance facultative de votre crédit renouvelable FNAC s'applique aux utilisations spéciales ci-dessus.

En cours de vie et en fonction des opérations commerciales, nous vous proposerons d'accéder à des offres de financement ponctuelles qui vous seront adressées personnellement en magasin ou sur fnac.com. Les échéances des utilisations spéciales permanentes ou ponctuelles viennent s'ajouter à vos mensualités en cours.

Une fois le contrat devenu définitif, il est possible d'utiliser le crédit renouvelable pour des achats dans les magasins FNAC, de retirer de l'argent dans un distributeur automatique, ou de demander un virement sur l'espace Internet www.sofinco.fr ou

par téléphone via le call center :  3266 Service 0,35 € / min + prix appel

Appel téléphonique : 09 73 32 33 09 (n° non surtaxé).

L'espace gestion de compte (sofinco.fr), ouvert 24/24h et 7/7J, permet de gérer les actes courants du crédit renouvelable, et de bénéficier d'offres spéciales.

Un relevé de compte (ou e-relevé) reprenant les opérations du mois est envoyé par courrier ou par voie électronique.

Votre crédit s'adapte à votre situation :

- Une baisse dans vos revenus ou au contraire une augmentation non attendue ?
Modulez votre mensualité à la hausse comme à la baisse, dans la limite de la durée maximum autorisée. Sous réserve du bon fonctionnement de votre crédit renouvelable.

- Vous avez un mois un peu trop chargé côté dépenses ? Vous pouvez faire une pause mensualité. Ce service permet de suspendre pendant 1 mois le remboursement des mensualités, une fois tous les 6 mois sous réserve du bon fonctionnement de votre crédit renouvelable. Ce service génère des intérêts intercalaires qui seront intégrés à la prochaine échéance.

Les garanties de l'assurance facultative

Nous vous recommandons d'adhérer à L'assurance de votre crédit renouvelable FNAC

- ▶ Grâce à l'assurance, vous bénéficiez des garanties suivantes :
 - ⇒ Le vol et la destruction totale accidentelle des achats effectués avec la carte FNAC pendant les 90 jours qui suivent l'achat ;
 - ⇒ Les utilisations frauduleuses de la carte réalisées avant opposition, dans la limite de 150 €/an ;

▶ Mais aussi... Sécurisez le remboursement de vos échéances

- ⇒ La prise en charge de certaines mensualités en cas d'arrêt de travail suite maladie ou accident, ou d'une perte d'emploi ;
- ⇒ Le remboursement du solde de votre crédit renouvelable en cas d'invalidité ou de décès.

Quel que soit le risque garanti, ne sont pas couverts par le présent contrat : les opérations de paiement au comptant (y compris en différé) et les opérations de retraits aux distributeurs automatiques de billets.

Il est possible d'y adhérer ou de la résilier à tout moment. Les événements garantis et les conditions détaillées sont indiqués dans les conditions générales d'assurance valant notice d'information incluses dans l'offre de contrat de crédit ainsi que les informations relatives aux assureurs et aux dispositions légales applicables. Pour plus d'informations, merci de vous y reporter.

Information complémentaire

Lorsque le contrat de crédit renouvelable vous a été proposé sur le lieu de vente ou par un moyen de vente à distance pour financer l'achat de biens ou de prestations pour un montant supérieur à 1000 euros, vous avez été informé de la possibilité de conclure un contrat de crédit amortissable à la place d'un contrat de crédit renouvelable.

La carte FNAC MasterCard

La carte FNAC MasterCard est une carte de crédit facultative associée au crédit renouvelable.

Elle permet de régler les achats dans les magasins FNAC, sur fnac.com ou d'effectuer vos achats et retraits partout dans le monde, en choisissant un paiement au comptant ou à crédit (Comptant différé par défaut pour les utilisations hors France).

A réception du relevé de compte, pour toutes les dépenses choisies au comptant, il est possible d'opter pour un paiement à crédit dans la limite du montant disponible (en plusieurs mensualités ou en 10 fois aux conditions du contrat).

Vous pouvez bénéficier d'un programme de fidélité géré par la FNAC.

Avantages enseignes soumis au programme de fidélité. Pour plus de renseignements sur le programme de fidélité rendez-vous sur le site FNAC.com

Conditions particulières de fonctionnement de la carte MasterCard FNAC

Les frais liés à la carte de paiement :

Cotisation : 0 €

Rédition de code confidentiel : 0 €

Remplacement carte : 0 €

Pour faire opposition : 0 973 323 332 (n° non surtaxé et opposition gratuite).

Plafonds sans contact :

Montant unitaire de la transaction : 20€ / plafond cumulé : 50€

Plafonds RETRAIT DAB : Montant 7 jours glissants inter bancaire : 300€

Montant 7 jours glissants international : 300€

Plafonds de PAIEMENT : Montant 7 jours glissants : 1500€

Retraits DAB :

- En France et dans l'UE : gratuit

- En devise Zone Euro : commission 2.90% + frais 2.74€

- En devise hors zone Euro : commission 2.30€ + frais 3€

Retraits Cash :

- En France et dans l'UE : 3.81€

- En devise Zone Euro : commission de 2.90%

- En devise hors zone Euro : commission de 2.90%

Paielements :

- En France et dans l'UE : gratuit

- En devise Zone Euro : commission de 2.90%

- En devise hors zone Euro : commission de 2.90%

Les retraits et les paiements sont dans la limite du montant disponible du crédit renouvelable.

La carte MasterCard FNAC est émise par CA Consumer Finance, rue du Bois Sauvage 91038 Evry Cedex - SA au capital de 554 482 422 € - 542 097 522 RCS Evry.

Informations complémentaires délivrées au titre de la vente à distance :

-Risques particuliers : Les risques particuliers liés à l'utilisation de la carte sont : le vol ou la perte de la carte, l'utilisation frauduleuse, la contrefaçon.

-Conditions de l'offre contractuelle : Existence éventuelle des coûts spécifiques générés par la technique de communication à distance : frais postaux, Internet (coût de communication selon le fournisseur d'accès).

Droit de rétractation et de résiliation

Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat porteur carte. Si vous exercez votre faculté de rétractation, vous devrez restituer votre carte, et vous pourrez être tenu de payer le prix correspondant à l'utilisation du service fourni entre la date de conclusion du contrat et celle de l'exercice du droit de rétractation. Par ailleurs, les utilisations faites avec votre carte antérieurement à sa restitution seront portées au débit du contrat de crédit renouvelable. En cas de vente à distance, le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation. Vous pouvez exercer votre rétractation à l'adresse suivante : CA Consumer Finance - Service rétractation - BP 70050 - 77213 AVON Cedex. Vous pouvez demander à tout moment la résiliation du contrat de crédit. Le contrat carte peut être résilié à tout moment par écrit par les Parties. La résiliation par le client prend effet trente (30) jours après la date d'envoi de sa notification à l'Emetteur. La résiliation par l'Emetteur prend effet deux (2) mois après la date d'envoi de sa notification au client.